

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la Santé

*Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique*



Université Tunis El Manar

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis



APPEL A CANDIDATURE POUR LE :

Mastère de Recherche en «Sciences Biomédicales»

Parcours:

Exploration fonctionnelle, maladies métaboliques et biothérapies

Option:

Approches expérimentales en Biologie

Responsable : Dr Amani Mankai

Coordinatrice : Dr Nadia Jebabli

Période de candidature : du 01 au 20 Juillet 2026

Année universitaire 2026/2027

Objectifs du mastère

Le Mastère de recherche en Sciences Biomédicales propose une formation spécialisée et approfondie axée sur les techniques expérimentales, la culture cellulaire et l'exploration fonctionnelle. Il vise à former des chercheurs capables de concevoir et adapter des protocoles en biologie médicale, maîtriser les outils de bioingénierie, interpréter les résultats scientifiques avec rigueur et contribuer au développement de thérapies innovantes. Cette formation ouvre la voie à une carrière dans la recherche biomédicale, au service de la santé et de l'innovation thérapeutique.

1. Les candidats à ce mastère

Le seul parcours de ce mastère « **Exploration fonctionnelle, Maladies métaboliques et Biothérapie** », **Option : Approches expérimentales en Biologie**, concerne les titulaires de :

A/ Une licence (appliquée ou nationale)

- ***en Biologie Médicale***, des trois Ecoles Supérieures des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis (ESSTST), de Monastir (ESSTSM) ou de Sfax (ESSTSS)
- **en les spécialités suivantes de l'ESSTST :**
 - *Anesthésie Réanimation*
 - *Nutrition Humaine*
 - *Hygiène et Sécurité de l'environnement*
 - *Instrumentation opératoire*
 - *Imagerie médicale et radiothérapie*
 - *Puériculture*
 - *Sciences Maïeutiques / Sage-femme*

➤ ***en Sciences Infirmières des cinq Instituts Supérieurs en Sciences Infirmières :***
de Tunis (ISSI Tunis), de Sousse (ISSI Sousse), de Sfax (ISSI Sfax), de Gabès (ISSI Gabès)
ou du Kef (ISSI Kef)

➤ ***en Technologies Médicales (de l'ISTMT)***

B/ Un diplôme d'ingénieur en Biologie industrielle de l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologies de Tunis (INSAT de Tunis)

C/ Un diplôme de Professeurs paramédicaux (PPM), de l'ESSTS de Tunis, à défaut **d'un diplôme de techniciens supérieurs** (TS)

2. Effectif prévu

La présente promotion est fixée à **27 étudiants**, avec la répartition suivante des quotas :

Diplôme	Quota
Licenciés en Biologie Médicale de l'ESSTS de Tunis	10
Licenciés en Biologie Médicale de l'ESSTS de Monastir ou de Sfax	4
Licenciés en Hygiène et sécurité de l'environnement ou en Nutrition Humaine de l'ESSTS de Tunis	2
Licenciés en Technologie Médicale de l'ISTMT ou Ingénieurs en Biologie industrielle de l'INSAT	2
Licenciés en Anesthésie Réanimation ou en Sciences Maïeutiques / Sage-femme ou en Instrumentation Opératoire ou en Puériculture ou en Imagerie médicale de l'ESSTS de Tunis	5
Licenciés en Sciences infirmières	2
Professeur paramédical « PPM », à défaut Technicien Supérieur	1
Licencié en Biologie Médicale ou titulaire d'un diplôme équivalent (Candidat étranger)	1

Recommandations :

Il est important de noter que les textes du règlement intérieur de l'ESSTST s'appliquent aux étudiants de ce mastère, de ce fait :

- La présence est obligatoire. Toute absence non justifiée, durant le premier mois de l'année universitaire, aboutira au remplacement du candidat par le premier de la liste d'attente de la même spécialité, ou à défaut par le candidat le mieux classé d'autres spécialités.
- Pour chaque semestre, tout étudiant ayant comptabilisé 15% d'absences non justifiées sera éliminé de la session principale de cet enseignement, après décision du comité de mastère.

3. Modalités et critères de la sélection des candidats

La sélection, effectuée par le comité du mastère de recherche en « Sciences Biomédicales », comporte deux étapes :

- Présélection sur dossier
- Entretien avec un jury proposé par le comité

3.1 Présélection sur dossier

Le comité du Mastère est responsable de l'évaluation des dossiers et du classement des candidats présélectionnés, par ordre de mérite :

a. Les titulaires des licences (appliquées ou nationales)

La sélection est effectuée parmi les licenciés qui remplissent les conditions suivantes:

- n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence, L1, L2 et L3.
- ayant obtenus le baccalauréat avec au moins la mention Assez Bien

- ou réorientés vers une formation en Sciences et Techniques de la Santé ou en Sciences infirmières, en application des textes en vigueur :
 - des Facultés Tunisiennes de Médecine, de Pharmacie ou de Chirurgie dentaire
 - après réussite au concours national de réorientation, avec au moins la mention Assez Bien
- ou après l'obtention d'une licence d'une institution supérieure tunisienne privée ou étrangère jugée équivalente auprès du ministère de l'enseignement supérieur

SCORE de sélection des licenciés = Score de la licence* + Bonus 1 + Bonus 2*****

***Score de la licence** = Moy. L1 + (2 x Moy. L2) + (2 x Moy. L3)

Les bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

** **Bonus 1** : est égal à 3 pour les étudiants ayant obtenu leur licence suite au succès dans les 3 sessions principales des années L1, L2 et L3.

*** **Bonus 2** : est égal à 3 pour les étudiants ayant validé les 180 crédits de la licence

Remarque : pour les candidats réorientés et venant des Facultés Tunisiennes de Médecine, de Chirurgie dentaire ou de Pharmacie intégrant directement la deuxième année de la licence, le score sera calculé comme suit :

SCORE de sélection = Score de la licence* + Bonus 1 + Bonus 2*****

***Score de la licence** = Moy. (L2 + L3) x 5

Des bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

** **Bonus 1** : est égal à 3 pour les étudiants ayant obtenu leur licence suite au succès dans les 2 sessions principales des années L2 et L3.

*** **Bonus 2** : est égal à 3 pour les étudiants ayant validé les 120 crédits des deux années de la licence.

b. Les professeurs paramédicaux (PPM)

La présélection entre les « PPM » est faite par ordre de mérite, entre les candidats :

- qui n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence : L1, L2 et L3.

**SCORE de sélection des PPM =
Score du diplôme* + Bonus** + Moy. de la formation PPM*****

***Score du diplôme** = Moy. du L1 + (2 x Moy. du L2) + (2 x Moy. L3)

** **Bonus** : est égal à 3 pour les candidats ayant obtenu leur diplôme suite au succès dans les sessions principales des années L1, L2 et L3.

***** Diplôme du Centre de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé**

c. Les Techniciens Supérieurs (TS)

La présélection entre les « TS » est faite par ordre de mérite, entre les candidats :

- qui n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence : L1, L2 et L3.

SCORE de sélection des TS = Score diplôme* + Bonus**

***Score diplôme** = Moy. du L1 + (2 x Moy. du L2) + (2 x Moy. L3)

**** Bonus** : est égal à **3** pour les candidats ayant obtenu leur diplôme suite au succès dans les sessions principales des années L1, L2 et L3.

3.2 Entretien avec les candidats présélectionnés

Les étudiants présélectionnés, dont la liste sera affichée à l'école et publiée sur le site de l'école, seront convoqués par e-mail, à un entretien avec un jury proposé par le comité du mastère.

Remarque importante : Les candidats PPM ou TS doivent solliciter et recueillir l'accord au préalable de leur institution, par écrit, avant leur inscription.